

Etablissement :

CP + Commune :

Téléphone :

E-Mail :

Services	freemium	Pack Premium (12,50 € / mois)	Pack Optimum (19,95 € / mois)
Nom + adresse	✓	✓	✓
Adresse mail	✓	✓	✓
Géolocalisation	✓	✓	✓
Téléphone	-	✓	✓
Itinéraire sur Google Map	-	✓	✓
Horaires	-	✓	✓
Redirection Site web	-	✓	✓
Redirection Réseaux Sociaux	-	✓	✓
Descriptif Fr./Ang.	Limité	Synthétique	Détaillé
Photo	-	1	3 en diaporama
« Avis de Marie »	-	✓	✓
Offres exclusives	-	✓	✓
Agenda de vos évènements	-	✓	✓
Posts sur les RS Geovina	-	✓	✓
Notifications Push	-	-	1
Articles dans le blog Geovina	-	-	✓
Fiches produits/services	-	-	✓

Prix Total HT :	149€/an	239€/an
TVA 20% :	29,80€	47,80€
Prix Total TTC/an:	178,80€	286,80€
MON CHOIX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez cocher la case correspondante au service que vous souhaitez souscrire et reportez les montants à totaliser.

Je déclare accepter les présentes Conditions Générales de Vente et joins mon règlement de €
(montant TTC) par chèque à l'ordre de SAS GEOVINA (virement bancaire possible).

Fait à

Nom, Signature et cachet :

Date :

Conditions Générales de Vente

Définitions

GEOVINA est un service de la SAS GEOVINA, société inscrite sous le n° SIREN 809 885 601 et SIRET 809 885 601 00017, représentée par Marie Daigneaux en qualité de Dirigeante.

SAS GEOVINA : entreprise éditrice de **GEOVINA**, chargée de son développement technique et commercial auprès des professionnels adhérents (membres) et de sa promotion auprès des particuliers.

Le membre : Professionnel pouvant souscrire aux services de GEOVINA pour y effectuer une activité de communication et/ou de promotion d'une prestation ou produit lié à l'univers du vin et de l'œnotourisme.

Le membre et GEOVINA, parties au présent accord, désirent arrêter les présentes conditions commerciales relatives à l'utilisation de GEOVINA proposant des services de communication et de promotion édités par la société SAS GEOVINA.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1 : Principe

GEOVINA est un service web dédiée à tout l'univers du vin et de l'œnotourisme. Il permet à ses membres professionnels de diffuser des contenus informatifs, promotionnels et évènementiels de leurs domaines d'activité qu'ils soient œnologiques, œnotouristiques ou liés au terroir.

Pour accéder aux services de GEOVINA, le membre devra préalablement avoir accepté les Conditions Générales de Vente présentées ci-dessous et acquitté, selon le choix de formule, du montant de son abonnement.

Avant acceptation des présentes conditions commerciales relatives à l'utilisation des services de GEOVINA, le membre déclare avoir eu la possibilité de consulter GEOVINA et les présentes CGV.

Article 2 : Contenu des offres, montant, durée, paiement

2.1 - Les services de GEOVINA se souscrivent pour une durée de un (1) an à compter de la date d'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et renouvelable par tacite reconduction.

2.2 - Le membre est en droit de choisir librement parmi les formules et options proposées pour figurer sur GEOVINA.

2.3 - Les tarifs et services associés à chacune des formules et options sont répartis tels qu'indiqués dans le formulaire d'abonnement.

2.4 - L'ouverture du compte « Membre GEOVINA » se fait immédiatement après que le membre ait validé sa formule et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

2.5 - Le membre peut passer à un compte supérieur ou souscrire une option en contactant directement l'équipe commerciale de GEOVINA.

2.6 - Paiement annuel par chèque ou virement

2.6.1 - L'accès aux formules et options est proposé à prix préférentiel lorsque le paiement annuel est sélectionné par le membre. Le paiement annuel peut se faire soit par chèque soit par virement bancaire.

2.6.2 - Si le membre ne fait pas parvenir à la société GEOVINA le règlement du montant de l'abonnement annuel dans un délai de 15 jours, l'accès à sa formule lui sera retiré jusqu'à la réception de son paiement. Celui-ci continuera cependant de bénéficier de la formule gratuite.

2.6.3 - Le membre est libre de suspendre ou de poursuivre son abonnement selon les conditions de rupture proposées dans l'article 11. Si l'abonnement est suspendu, les services associés seront automatiquement désactivés.

2.7 - Paiement mensuel par virement ou prélèvement

2.7.1 - Le paiement automatique mensuel est réalisé tous les mois, à la date initiale de souscription de la formule choisie.

2.7.2 - Le paiement mensuel est reconduit tous les mois jusqu'à suspension de l'abonnement par l'une ou l'autre des parties.

2.7.3 - Si l'abonnement est suspendu, les services associés aux formules et options souscrites seront automatiquement désactivés.

Article 3 : Responsabilités et obligations des parties

Obligations de GEOVINA

3.1 - GEOVINA s'engage à :

- Communiquer les informations nécessaires à la bonne exécution des commandes de formules et options souscrites par le membre.
- Mettre à disposition des membres un service de communication, de diffusion des contenus dans le respect des informations fournies par ses membres.
- Garantir le bon fonctionnement de ses outils en ligne.

Les obligations du membre

3.2 - Le membre s'engage à communiquer à GEOVINA les informations nécessaires à la bonne exécution des commandes de formules et options qu'il souscrit.

3.3 - GEOVINA ne saurait être tenue responsable d'une erreur dans le renseignement des informations communiquées par le membre sur l'interface de GEOVINA. Sauf erreur technique de la plateforme, le membre sera tenu comme seul responsable des réparations/compensations éventuelles envers les clients.

3.4 - Le membre est le seul responsable des produits qu'il commercialise et contenus qu'il diffuse, et garantit GEOVINA contre tout recours de tiers relatif aux produits vendus par le biais de ses services.

3.5 - La société GEOVINA ne saurait être responsable de toutes formes d'utilisations frauduleuses d'un compte professionnel par usurpation d'identité. Les membres sont tenus comme seuls responsables de la confidentialité des informations communiquées et diffusées sur l'interface de GEOVINA.

3.6 - Par les présentes CGV, le membre accepte les conditions détaillées ci-dessous et s'engage à respecter les conditions d'exécution des prestations, la bonne utilisation des outils mis à sa disposition, et à appliquer et respecter les consignes de qualité de service fixées par GEOVINA. Le cas échéant, GEOVINA pourra retirer immédiatement de GEOVINA les produits et/ou prestations du membre concerné, et ce, jusqu'à ce que la qualité de service soit respectée.

Article 4 - Conditions relatives aux contenus des membres

4.1 - Le membre s'engage à promouvoir des contenus, produits et/ou prestations dont il est directement le propriétaire / producteur / organisateur, conformes à la réglementation en vigueur, sauf accord préalable de GEOVINA. GEOVINA se réserve le droit de supprimer de sa plateforme tous les produits contrevenant à cette condition sans en avertir préalablement le membre.

4.2 - Le membre est tenu comme responsable des informations de ses fiches produits/prestations. Le membre déclare et garantit que toutes les informations diffusées sur GEOVINA sont conformes à la réglementation en vigueur et notamment au code de la consommation. Toute action frauduleuse entraînant une volonté délibérée de tromper sur la « nature véritable » du produit ou de la prestation peut entraîner une suppression de la fiche et du compte.

Article 5 - Nature et visuel des produits et prestations

5.1 - Les membres sont invités à transmettre au siège de la société GEOVINA un échantillon des produits ou une invitation à tester des prestations mis en avant sur GEOVINA, ce afin de permettre aux équipes de prendre connaissance des produits ou prestations proposés par ses membres. Ces échantillons ou invitations servent exclusivement à éventuellement conseiller et orienter les utilisateurs dans leur recherche (« Coups de Cœur » GEOVINA).

5.2 - Le membre garantit détenir les droits des visuels diffusés sur GEOVINA. Dans le cas d'une plainte d'un tiers sur l'usage de ces visuels, GEOVINA se réserve le droit de supprimer ceux-ci de GEOVINA.

Article 6 - Conditions relatives à la vente d'activités

6.1 - GEOVINA n'a pas pour vocation la vente de séjours et prestations touristiques. GEOVINA met cependant à disposition des prestataires touristiques une solution de communication pour leurs produits en souscrivant à GEOVINA.

6.2 - Les prestations de séjours packagés présentes sur GEOVINA proviennent uniquement de partenaires extérieurs en affiliation qui encaissent directement les paiements.

6.3 - Les prestataires utilisant les solutions de GEOVINA pour la commercialisation de leurs prestations sont tenus de disposer de toutes les autorisations nécessaires. GEOVINA se réserve le droit de contrôler les autorisations de ses membres et de suspendre l'accès aux services GEOVINA des membres contrevenant à la réglementation tel que prévu dans l'article 12.1.

6.4 - GEOVINA décline toute responsabilité dans l'organisation et le contenu des produits commercialisés sur GEOVINA par ses membres. Toute demande de réclamations d'un client final portant notamment sur la non-exécution d'une prestation, demande de remboursement seront à la charge du membre, tenu pour seul responsable.

Article 7 - Publication d'évènements sur l'Agenda GEOVINA

7.1 - Sont considérés comme évènements les activités ponctuelles non récurrentes.

7.2 - Seuls les membres ayant souscrit une formule Optimum peuvent proposer autant d'évènements que souhaité sur le service « Agenda » de GEOVINA.

Article 8 - Promotions et codes Promo GEOVINA

8.1 - Sont considérés comme promotions les avantages en nature ou réductions financières sur les tarifs des produits ou services habituellement proposés par le membre.

8.2 - Le membre ayant souscrit à la formule Optimum donnant accès au service « Promotions » dispose des droits pour fixer librement une promotion temporaire sur ses produits ou services, autant sur sa nature que sur sa durée.

8.3 - En contrepartie des réductions consenties par les membres, GEOVINA assure la promotion des produits et des membres proposant des réductions au moyen de codes promotionnels. Les membres peuvent bénéficier de mises en avant spécifiques et gracieuses sur GEOVINA.

Article 9 - Utilisation de l'outil de notification Push

Seuls les membres ayant souscrit une formule peuvent accéder à cet outil. GEOVINA se tient à la disposition du membre pour répondre à ses questions concernant les tarifs et utilisation de ce service.

Article 10 - Droit à l'image et reproduction

10.1 - Les contenus et informations publiés par le membre lui appartiennent et sont visibles par l'ensemble des utilisateurs sur les interfaces et supports web de GEOVINA.

10.2 - En publiant n'importe quel type de contenu sur GEOVINA, le membre accorde au site une licence non-exclusive, mondiale, l'autorisant à diffuser et distribuer les contenus aux autres services de GEOVINA.

10.3 - Cette licence se termine dès que l'utilisateur supprime son compte personnel, déclenchant la désactivation des données personnelles sur les interfaces et supports web de GEOVINA.

10.4 - La licence accordée à GEOVINA est concédée à titre gratuit. Aucune rémunération ne pourra être exigée par les membres dans le cadre du dépôt de leurs contenus sur les interfaces GEOVINA.

10.5 - GEOVINA conserve cependant le droit de modifier un contenu proposé par le membre si celui-ci comprend notamment des fautes d'orthographe, des contenus contrevenant à la réglementation en vigueur, ou si ces contenus présentent un contenu dupliqué non original. Ces modifications sont réalisées dans l'unique but d'accroître la qualité des contenus et de leurs performances.

Article 11 - Conditions de rupture

11.1 - Pour clore et/ou suspendre son abonnement, une demande doit être établie par le membre par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée à la « Direction Générale » de GEOVINA à l'adresse suivante : Via Innova – 117b avenue Louis Lumière – 34400 Lunel.

11.2 - Afin de garantir le service client, les abonnements payants seront suspendus sous un (1) mois à compter de la date de réception de la demande. Passé ce délai, les contenus, évènements et promotions proposés par le membre seront désactivés des interfaces de GEOVINA.

11.3 - La suspension de compte sous des formules payantes n'entraîne aucun remboursement des frais acquittés lors de l'abonnement annuel.

Article 12 - Conditions d'exclusion

12.1 - En cas de non-respect répété des présentes conditions d'exécution et d'utilisation, de non-respect des conditions d'utilisation survenues lors d'une utilisation malveillante des services de GEOVINA due notamment à une usurpation d'identité ou de la commercialisation de produits ne respectant pas la réglementation en vigueur, GEOVINA se réserve de plein droit l'autorité d'exclure un membre sous la condition d'un préavis d'un (1) mois à compter de la date de réception d'un avertissement par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 - L'exclusion d'un abonné rendra impossible l'utilisation des services GEOVINA à des fins commerciales ou promotionnelles.

12.3 - La suspension de compte sous les formules payantes n'entraîne aucun remboursement des frais acquittés lors de l'abonnement.

Article 13 - Attribution de juridiction compétente

Tout différend entre les parties relatives à l'existence, la validité, l'exécution et la résiliation du présent accord que les parties ne pourraient résoudre amiablement, seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Montpellier.

Article 14 - Mise en service

Le présent accord entre en vigueur à la date d'acceptation des présentes par le membre.